



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Direction Aménagement Urbanisme et Foncier
LM/CB
Mail : aurba@ploemeur.net

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250130-ATDAUF2025002-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DAUF/2025/002

ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'IMPASSE DUGUESCLIN ET DES ABORDS SUD DE L'ILOT BOIS PIN ET LE RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES EMPRISES OUEST ET NORD DE L'ILOT BOIS PIN

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2131-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et suivants et les articles R134-3 à R.134-24 et R.134-32 ;

Vu le code de la voirie Routière et notamment ses articles L.141-3, R.141-4, R.141-5, R.141-7, R.141-9;

Vu la délibération du conseil municipal du 8 février 2023 par laquelle le conseil municipal a prescrit l'enquête publique de déclassement ;

Vu les pièces composant le dossier soumis à enquête publique ;

Considérant :

- la nécessité de déclasser l'impasse Duguesclin et la partie sud de l'îlot dans le domaine privé de la commune pour le céder à Morbihan Habitat dans le cadre de son projet de renouvellement urbain ;
- que cette impasse et la partie sud ont été classées dans le domaine public après enquête publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : il sera procédé à une enquête publique sur la commune de Ploemeur sur le projet de déclassement du domaine public de l'impasse Duguesclin et de ses abords au sud et sur le classement dans le domaine public des limites ouest et nord du vendredi 21 février 2025 à partir de 9H00 au lundi 10 mars 2025, 12H00, soit une durée de 17 jours consécutifs.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250130-ATDAUF2025002-AR

ARTICLE 2 : Monsieur Bernard BOULIC inscrit sur la liste d'aptitude a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public au Pôle Municipal de Kerdroual, 10 rue Gustave Eiffel, Ploemeur :

- Le vendredi 21 février 2025 de 9H00 à 12H00
- Le lundi 10 mars 2025 de 10H00 à 12H00.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés au Pôle municipal de Kerdroual à Ploemeur, 10 rue Gustave Eiffel à Ploemeur. Ces pièces seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique à partir du vendredi 21 février 9H00 et jusqu'au lundi 10 mars 12 heures et aux heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Ploemeur à l'adresse suivante : www.ploemeur.com.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et des observations formulées, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au pôle municipal de Kerdroual à Ploemeur,
- Par courrier transmis par voie postale à l'adresse suivante :
Monsieur Boulic, commissaire enquêteur / Enquête publique sur le déclassement de l'impasse Duguesclin Ploemeur - Mairie de Ploemeur, 1 rue des écoles, 56274 Ploemeur Cedex,
- Ou sur : <https://jeparticipe.ploemeur.com>

ARTICLE 4 : Un avis au public portant les indications du présent arrêté sera affiché 15 jours au moins avant le début de l'enquête en mairie, au Pôle Municipal de Kerdroual et sur le site à proximité de l'arrêt de bus, à l'angle de l'avenue Jean XXIII et rue Duguesclin et sur l'avenue Jean XXIII.

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

ARTICLE 6 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune www.ploemeur.com, pendant 2 mois à compter de la remise des documents par le commissaire enquêteur.

ARTICLE 7 : Le Maire et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et du respect du présent arrêté.

A Ploemeur, le 30 JAN. 2025

Le Maire,
Ronan LOAS

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex



Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex